

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 21 MARS 2024**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 29

Convocation du 14.03.2024
Affichage du 14.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Normandel suite à la convocation du 14.03.2024, affichée le quatorze mars 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Pascal (représente M COUDRAY Pascal), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, Mme LEVESQUE Catherine (représente M MICHEL-FLANDIN Patrice), M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMARET Stéphanie), M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Monsieur COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Monsieur du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia.

Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024.03.080

VOTE DES TAUX TEOM 2024 – SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS & SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'appartenance de la Communauté de Communes au SMIRTOM du Perche Ornaïs,

Vu, l'appartenance de la Communauté de Communes au SMIRTOM de la Région de l'Aigle,

Vu, le montant de la participation 2024 de la CDC notifié par le SMIRTOM du Perche Ornaïs qui s'élève à la somme de 948 164.96 €,

Vu, le montant de la participation 2024 de la CDC notifié par le SMIRTOM de la Région de l'Aigle qui s'élève à la somme de 92 620 €,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024, il est proposé de fixer les taux suivants :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
01 Syndicat Perche Ornaïs Porte à Porte	3 081 330	16.57	510 576.38
02 Syndicat Perche Ornaïs Apport volontaire	3 827 905	11.44	437 912.33
03 Syndicat Pays de l'Aigle Porte à Porte	863 966	10.73	92 703.55

Pour mémoire, les taux 2023 étaient de 15.77 et 10.89 pour le SMIRTOM du Perche Ornais et de 10.86 pour le SMIRTOM de la Région de l'Aigle.

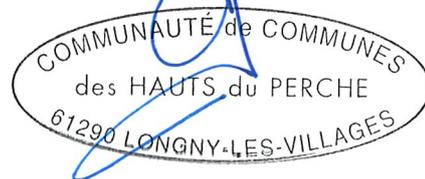
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024 sur les secteurs d'interventions respectifs des SMIRTOM du Perche Ornais et de celui de la Région de l'Aigle, tels que présentés ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 046 CC DES HAUTS DU PERCHE 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 Synd PERCHE ORNAIS Porte/Port	059 IFP BRESOLETTES	P	22 894
	230 IFP LONGNY AU PERCHE	P	1 192 858
	335 IFP LA POTERIE AU PERCHE	P	111 112
	343 IFP RANDONNAI	P	462 273
	491 IFP TOUROUVRE	P	292 193
	016 IFP AUTHEUILL	P	147 858
	045 IFP BIVILLIERS	P	61 911
	046 BIZOU	P	147 743
	065 IFP BUBERTRE	P	106 752
	090 IFP CHAMPS	P	88 578
	206 L'HOMME CHAMONDOT	P	189 172
	220 IFP LA LANDE SUR EURE	P	187 445
	226 IFP LIGNEROLLES	P	138 824
	230 IFP LONGNY AU PERCHE	RA	192 082
	242 LE MAGE	P	287 011
02 Synd PERCHE ORNAIS Apport	247 IFP MALETABLE	P	99 958
	250 IFP MARCHAINVILLE	P	211 865
	274 LES MENUS	P	163 478
	280 IFP MONCEAUX	P	107 284
	296 IFP MOULICENT	P	273 705
	305 IFP NEUILLY SUR EURE	P	582 029
	323 LE PAS SAINT L'HOMER	P	111 006
	338 IFP PREPOTIN	P	124 414
	458 IFP SAINT VICTOR DE RENO	P	280 585
	491 IFP TOUROUVRE	P	230 667
03 Synd PAYS L'AIGLE PORTE/PORT	500 LA VENTROUZE	RA	95 538
	034 BEAULIEU	P	180 386
	299 IFP EX-MOUSSONVILLIERS	P	196 481
	311 IFP EX-NORMANDEL	P	85 271
	429 IFP CHARENCEY	P	401 828

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 061-200068856-20240321-2024_03_080-DE



ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 046 CC DES HAUTS DU PERCHE

Bases exonérées sur délibération : 110

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 7 447 483

Bases prévisionnelles d'imposition : 7 773 201

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 Synd PERCHE ORNAIS Porte/P	3 081 330	16,57	510 576,38
02 Synd PERCHE ORNAIS Apport	3 827 905	11,44	437 512,33
03 Synd PAYS L'AIGLE PORTE/PO	863 966	10,73	92 703,55

A ALENCON, le 15 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

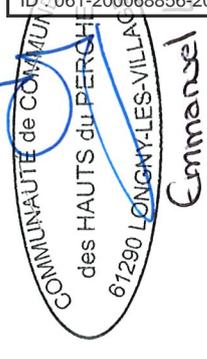
CASTREC CATHERINE

A , le

Le Préfet,

A Longny-les-Villages, le 28 Mars 2024,

Le Président,



Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 061-200068856-20240321-2024_03_080-DE